

CONDITIONS GENERALES ZAMAN SA

Toutes dérivations aux conditions ci-après, mentionnées dans les lettres du bons de commande des clients, sont considérées nul et sans valeur, sauf si ces dérivations ont expressément et par écrit été approuvées par la s.a. Zaman.

Sauf autre accord par écrit, toutes nos ventes sont faites aux conditions stipulées ci-après.

1. OFFRE

Nos listes de prix et offres sont sans engagement et sous condition de vente ou stock disponible.

Nous nous réservons le droit de modifier nos prix sans préavis.

En passant commande, l'acheteur s'engage à ne pas refuser les prix applicables au moment de la livraison. Nous pouvons également modifier sans préavis la spécification de nos produits en fonction de nos fabrications.

2. ACCEPTATION

Les commandes sont définitives, sauf refus ou réserves formulées par écrit par la s.a. Zaman à l'acheteur dans les 30 jours de la réception du bon de commande.

Celui-ci annule toute correspondance antérieure.

Ces refus ou réserves ne pourront en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts au profit de l'acheteur.

Les engagements éventuels prix par nos représentants et agents en dehors des présentes conditions générales de vente ne nous lient qu'après acceptation expresse de notre part.

3. LIVRAISON

a) Délais: Les délais de livraison stipulés au bon de commande ou dans la confirmation de commande ne sont pas de rigueur et sont donnés à titre purement indicatif, de manière telle que, par dérogation aux art. 1610 et 1611 du Code Civil, un éventuel retard ne pourra en aucun cas, donner lieu à des dommages et intérêts au profit de l'acheteur. Toutefois, si le délai convenu était dépassé de plus de 60 jours, l'acheteur pourrait résilier la vente après mise en demeure adressée au vendeur par lettre recommandée, ladite résiliation ne pouvant en aucun cas sortir ses effets que 30 jours après envoi de la mise en demeure, toujours sans droit à des dommages et intérêts.

b) Force majeure: Tous les événements de force majeure, accidents, la guerre, les grèves générales ou particulières, les lock-outs, les émeutes, les complots et attentats, l'incendie total ou partiel des usines de vendeur, exonèrent le vendeur de toute responsabilité. Celui-ci se réserve le droit:

a. De proroger le délai d'exécution du contrat d'une période égale à celle pendant laquelle la force majeure ou les autres événements mentionnés ci-dessus ont duré.

b. De résilier la vente sans être tenue à des dommages et intérêts, si le retard dépasse de plus de 30 jours.

c) Acceptation: L'agrément a lieu en nos établissements. Les réclamations concernant les vices apparents et la conformité du matériel vendu devront être introduites au plus tard dans les 3 jours après réception du matériel.

d) Lieu de livraison, propriété, risques: Nos marchandises sont livrées au départ de nos entrepôts, propriété et risque passant à l'acheteur dès ce moment.

e) Expéditions: Toutes nos expéditions, même si elles sont faites à domicile par nos soins, sont effectuées pour le compte de l'acheteur. Les marchandises voyagent au risques et périls du destinataire, même si elles sont adressées franco de port et de droit. Elles peuvent être assurées à la demande de l'acheteur à ses frais.

4. GARANTIE

Nos marchandises sont soigneusement manufacturées et garanties exemptes de vice de fabrication et de matières pour une période de 12 mois.

Cette garantie se limite expressément à la réparation gratuite de toute marchandise dont la défectuosité aura été dûment établie, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. L'examen des varies et des causes aura lieu par nos soins. La garantie ne pourra pas être invoquée en cas d'utilisation anormale des marchandises en question ou si les instruction du mode d'emploi n'ont pas été méticuleusement observées.

Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre autorisation écrite et préalable. Cette autorisation n'impliquant aucune reconnaissance.

5. PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués à Lokeren dans la monnaie libellée sur nos factures et aux conditions indiquées sur celles-ci, même si des traites sont mises en circulation. Faute de paiement à l'échéance les sommes dues à l'échéance portent de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure soit nécessaire, un intérêt moratoire de 10% l'an. En outre, le solde restant dû de nos factures sera majoré de plein droit en cas de retard de paiement, d'un indemnité forfaitaire de 20% des sommes dues avec un minimum de 100 EURO.

Aussi longtemps que l'acheteur n'a pas rempli toutes ses obligations vis à vis de la SA Zaman tous les biens livrés par la SA Zaman resteront sa propriété et ne pourront être, ni vendus, mis en gage, affectées comme caution ou grèves d'hypothèque. Si l'acheteur ne remplit pas ses obligations la SA Zaman est en droit d'exiger à tout temps la restitution des biens livrés et ceux-ci lui seront rapportés dans les 24 heures par l'acheteur et à ses frais.

L'acheteur est responsable de tout dommage aux biens, quelqu'en soit la cause et en cas d'assurance l'assureur payera directement l'indemnité due entre les mains de la SA Zaman. L'application de la présente clause ne préjudice pas au droit de la SA Zaman d'exiger soit l'exécution de la convention soit d'en postuler la résolution avec indemnisation de tout dommage tel que par exemple manque à gagner, diminution de valeur, etc...

Nonobstant les alinéas précédents, nous nous réservons le droit de résilier la vente et de demander une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 30% du prix de vente convenu.

6. DROIT DE RETENTION

S.A. ZAMAN peut exercer son droit de rétention de réparateur sur tous les biens réparés ou non, qu'il retient sous lui, si le donneur d'ordre ne satisfait pas le prix du devis et frais OU le prix des travaux et les produits, ou pas entièrement, même s'il s'agit des frais concernant des travaux prestés antérieurement aux autres biens ou qui découlent d'une certaine relation contractuelle avec le donneur d'ordre.

S.A. ZAMAN pourra suspendre en cas de besoin le droit de rétention si on donnera une certitude acceptable en remplacement.

7. EMBALLAGE

Les marchandises sont livrées convenablement emballées. Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard ou d'accident pouvant survenir en cours de route par suite d'un défaut d'emballage.

8. MARQUES ET MODELES

Toutes nos marques ou désignations, tous nos modèles sont notre propriété exclusive. Nous en revendiquons la création, même si les dépôts n'ont pas été effectués.

9. COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Tout différend sera tranché définitivement selon le règlement de l'Institut d'Arbitrage de Bruxelles qui est chargé de désigner le tribunal arbitral. Le règlement est disponible au secrétariat, Drève St. Anne 68 b à 1020 Bruxelles (email: info@euro-arbitration.org).

Cette clause remplace toutes clauses de compétences contraires.